

**SEANCE DU 27 FEVRIER 2014
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille quatorze, le 27 février, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DÉNISSIEUX P.VERNAZOBRES J.L.LAFONT P.FIORINI F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O.SUSINI J.C.ROUX P.BORDEL et MMES C.MARCHAL G.CHOLLIER BRUYAS-HERNANDEZ S.KOROL M.DUC V.PUPIER L.BOULAIRE L.DA CRUZ C.JOVET

Absents : M G.ÉVANGELISTA M.GELIN MMES. C. J.ROZÉ N.FAILLET S.CELANI F.ARTOLLE

Pouvoirs :

M G.ÉVANGELISTA donne pouvoir à Mme G.CHOLLIER

M M.GELIN donne pouvoir à Mme C.MARCHAL

Mme J.ROZÉ donne pouvoir à M F. DÉNISSIEUX

Mme Claude Marchal a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 4 mars 2014, que la convocation du Conseil avait été faite le 21 février 2014.

Le compte rendu du 6 février 2014 est adopté à l'unanimité.

N° 01.03.14 : Comptes Administratifs et Comptes de Gestions 2013 - Budget Principal et Budgets Annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.
- **AFFECTE** les résultats aux budgets primitifs 2014 du budget principal et des budgets annexes.
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2013 par le receveur et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et
- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2013.

N° 02.03.14 : Budget Principal 2014 et Budgets Annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ (2 contre, 22 pour et aucune abstention)

- **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Principal et le budget annexe de l'Assainissement
- A L'UNANIMITÉ**
- **APPROUVE** les budgets annexes de l'Eau et de la Câlinerie

N° 03.03.14 : Vote des taxes directes locales 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le vote des taux des taxes locales.

N° 04.03.14 : Subvention d'équipement au budget annexe de l'Assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget assainissement à hauteur de 350 000 € et,

DIT QUE cette subvention sera inscrite en recettes d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement 2014.

N° 05.03.14 : Programme culturel – Tarif des spectacles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le tarif de 5€ par personne et par spectacle.

N° 06.03.14 : Modification du tableau des effectifs – PEJ.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les créations de postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe dans la filière animation.

N° 07.03.14 : Modification du tableau des effectifs – RH.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs dans la filière administrative.

N° 08.03.14 : Recrutement d'agents non titulaires pour besoin saisonnier - Eté 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la création de neuf postes pour besoin saisonnier, répartis dans les différents services municipaux, en été 2014.

QUESTIONS DIVERSES :